

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DVD 233 Contrat d'occupation du domaine public avec la société Bespoke Auto Spa pour l'exploitation de locaux de lavage d'automobiles dans le parc de stationnement Joffre (7^{ème}).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société BESPOKE AUTO SPA PARIS le contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux à usage de lavage et d'activités liées à l'automobile implantés dans le parc de stationnement Joffre sis 2 Place Joffre, à Paris 7^{ème}, pour une durée de 8 ans ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société BESPOKE AUTO SPA PARIS le contrat administratif d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux à usage de lavage et d'activités liées à l'automobile implantés dans le parc de stationnement Joffre sis 2 Place Joffre, à Paris 7^{ème}, joint en annexe pour une durée de 8 ans.

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et divers articles dont 7033 et 70688, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2014 et suivants.